



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

29/06/21-01	Application des 1 607 heures	Le conseil municipal a fixé la durée hebdomadaire du travail, déterminé les modalités d'application de la journée de solidarité et a fixé les différents cycles de travail.
29/06/21-02	Modification de la délibération sur le RIFSEEP	Le conseil municipal approuve la modification de la délibération sur le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
29/06/21-03	Recrutement d'apprentis	Le conseil municipal approuve la mise en place du dispositif pour le recrutement d'apprentis dans la collectivité.
29/06/21-04	Taxe de séjour 2022	Le conseil municipal approuve les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2022.
29/06/21-05	Tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2021-2022	Le conseil municipal approuve les tarifs des transports scolaires pour l'année 2021-2022.
29/06/21-06	Décision modificative budget annexe du port de Pouldohan	Le conseil municipal approuve la décision modificative au budget annexe du port de Pouldohan.
29/06/21-07	Dispositif « pass asso »	Le conseil municipal approuve la mise en place du dispositif « pass asso » et autorise le versement de ce fonds de soutien exceptionnel aux associations concernées.
29/06/21-08	Rapport sur l'exécution des marchés publics 2020	Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.

29/06/21-09	Conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme numérique de saisine et d'instruction des autorisations du droit des sols	Le conseil municipal approuve les conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme numérique de saisine et d'instruction des autorisations du droit des sols.
29/06/21-10	Horaires d'extinction de l'éclairage public	Le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de TREGUNC dans les conditions définies sur le tableau annexé à la présente délibération, décide que dans le cadre du dispositif Ecowaat, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.
29/06/21-11	Acquisition d'une bande de terrain à Pouldohan (AZUREVA)	Le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle appartenant à AZUREVA et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.
29/06/21-12	Acquisition d'un terrain à la pointe de la Jument (consorts JAFFREZIC/LE SAUX/RIGOUS)	Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles YL 972 et YL 973 au prix de 8,50 € le m ² et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

<p>29/06/21-13</p>	<p>Inscription du circuit « Kersidan/Riel/Tréhubert » au plan départementale des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIRPR)</p>	<p>Le conseil municipal autorise le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon le tracé présenté en annexe à la présente délibération ; autorise le balisage de l'itinéraire conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Département et la promotion touristique de tracés ; demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « Kersidan / Riel / Tréhubert » présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ; s'engage à informer le Département de la fermeture de l'itinéraire, en transmettant une copie de l'arrêté municipal et autorise le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.</p>
<p>29/06/21-14</p>	<p>Audit énergétique de bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE – groupe scolaire RENE DANIEL</p>	<p>Le conseil municipal approuve le projet d'audit énergétique des bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE ; approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 060 € TTC ; autorise la collectivité à verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation et autorise le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.</p>